

D.A.G. –
Service Juridique-Assurances-Assemblées
C BUISSON-GONIN/SL
Tél : 04 74 45 70 93

VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

AVIS DE PUBLICATION DES RECUEILS DES ACTES ADMINISTRATIFS

* * * *

Le Fascicule n°13 du 28 Septembre 2020 du Recueil des Actes Administratifs de l'année 2020 est à la disposition du public en Mairie, Place de l'Hôtel de Ville (**Service Accueil au Rez-de-chaussée** de 8h 30 à 12 h, et 13 h 30 à 17 h.). **Ainsi qu'aux Pôles d'animations et de Services – 57 Avenue Amédée Mercier** (Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h, et 13 h 30 à 17 h 30 – Vendredi de 8 h 30 à 12 h ; 13 h 30 à 16 h 30) **Maison de quartier des Vennes – 11 Rue la Fontaine** (Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h, et 13 h 30 à 17 h 30 – Vendredi de 8 h 30 à 12 h ; 13 h 30 à 16 h 30 – Fermé le mercredi après-midi)

Bourg-en-Bresse, le 8 Octobre 2020

SOMMAIRE

- N°1 – Organismes divers et Associations – Désignation des représentants du Conseil Municipal – Compléments
- N°2a – Aéroport Bourg Terres des Hommes – Contrat de concession en date du 19 07 2016 – Avenant n°1
- N°2b – Aéroport Bourg Terres des Hommes – Décision de principe de lancement d'une procédure de concession de service public
- N°3 – Reprise par la Ville de la gestion de la Halte-Garderie Caramel et Roudoudou – Convention avec la CAF de l'Ain
- N°4a – Madeleine – Tènement Saint-Joseph Déclassement du domaine public
- N°5 – Lotissement Domaine du Lac – Vente des lots – Modalités de mise en oeuvre
- N°7 – Bourg Parc Auto – Rapport annuel 2019
- N°8a – Finances – Exercice 2020 – Affectations de subventions
- N°8b – Finances – Exercice 2020 – Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions
- N°9a – Dotations de l'Etat – Dotation de soutien à l'investissement local – Opérations et plan de financement
- N°9b – Dotations de l'Etat – Dotation Politique de la Ville 2020 – Opérations et modalités de financement
- N°10 – Personnel Territorial – Modification d'emplois
- N°11 – Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjoints au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020